

## **Lettre ouverte aux Parlementaires**

### **Face au risque de décrochage, mobilisons-nous pour le rebond du tourisme français**

Alors que nous espérons entrevoir les prémices de la sortie de crise et que des textes importants arrivent en discussion au Parlement, les prochaines semaines seront décisives pour notre industrie du tourisme.

La douloureuse crise du COVID-19 a mis en lumière la place longtemps mésestimée du tourisme dans la vitalité de nos territoires et le maintien ou le développement de l'emploi, sous les angles économique, social et environnemental. Les Parlementaires que vous êtes veillez, avec les élus locaux, au délicat équilibre de ces composantes, essentiel à la préservation de « l'art de vivre à la française » comme au départ en vacances de nos compatriotes.

En effet, notre pays a conçu et mis en œuvre tout au long du siècle dernier des politiques qui l'ont porté au premier rang des destinations touristiques dans le monde, créant deux millions d'emplois, irriguant des territoires de montagne et du littoral en voie d'abandon industriel, voire agricole, et contribuant à redresser nos échanges extérieurs fragilisés.

### **Face au laminage de nos industries et à la déprise de notre agriculture, le tourisme restait jusqu'ici l'un des rares leviers de la prospérité de nos territoires, de notre économie et de notre société.**

Or le COVID-19, malgré des moyens publics conséquents, a déjà fragilisé et menace à court terme de disparition des milliers d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dont il apparaît aux yeux de tous que leur devenir dépend largement du tourisme. **Depuis un an plus de 80 milliards d'euros ont déjà manqué à l'appel, soit la moitié de notre activité touristique. (\*)**

De plus, les multiples lourdeurs, charges et contraintes législatives ou réglementaires qui portent un préjudice croissant à la santé économique et sociale de notre pays risquent d'être aggravées par certaines démarches affectant par exemple le tourisme littoral ou de montagne, pour des raisons d'« urgence climatique » prises en compte de longue date par le monde du tourisme, mais dont les fondements scientifiques font parfois débat. Cette précipitation comporte le risque de faire disparaître brutalement des pans entiers de notre tourisme et irait de fait à l'encontre des efforts publics de sauvegarde des entreprises et de relance de l'emploi.

### **Ensemble, nous devons affirmer haut et fort la nécessité absolue de préserver l'outil de production touristique dans toutes ses composantes, pour mieux l'adapter durablement aux conditions du 21ème siècle.**

Car la crise sanitaire est à la fois un défi et une opportunité. Elle expose la destination France à un grave risque de décrochage par rapport à une concurrence qui prépare déjà son redressement. Mais bien négociée, la sortie de crise peut aussi être l'occasion de conquérir des parts de marché, alors que le mouvement de transformation du monde s'accélère : numérisation des comportements, nouvelles attentes de consommation, tourisme vert et de proximité, réinvention du secteur de l'événementiel et des congrès, évolution des mobilités, réintégration dans la vie active de dizaines de milliers de jeunes désorientés par la pandémie et ses effets, etc...

Mais en complément de l'indispensable sauvetage des entreprises dont la solidité a été mise à mal, le rebond espéré est conditionné à deux facteurs :

- la capacité de notre pays à tirer le meilleur parti possible, pour le tourisme, des plans de relance français et européen.

- celle des pouvoirs publics à lever d'urgence les freins réglementaires et administratifs dont souffrent structurellement les différentes branches du tourisme.

**Sur le premier point, une méthode partagée, une stratégie claire et des objectifs opérationnels s'imposent :**

- la **méthode** a été esquissée à travers le Comité de filière du tourisme qui doit être consolidé et pérennisé, associé à un pilotage interministériel de l'action touristique ;

- la **stratégie**, celle d'une relance durable, doit s'inscrire à l'occasion d'un contrat de filière ambitieux, dans une relation renforcée entre l'Etat, toutes les collectivités territoriales autour des régions, et l'Union européenne,

- dont les **objectifs opérationnels** se déclineront dans les contrats de plan Etat-Régions et les projets issus des territoires, dont ceux abondés par la mobilisation des fonds européens.

**Sur le second point, les mesures d'allègement de contraintes** -y compris suspension de taxes, contrôles répétitifs et coûteux, simplification drastique des systèmes de prélèvements fiscaux et sociaux, esquissées dans le cadre du CFT- ainsi que des moratoires permettant de reporter au-delà de la sortie de crise des dispositions non urgentes d'ordre législatif ou réglementaire, **sont à finaliser et mettre en œuvre sans délai.**

Ainsi, pour assurer une relance innovante et une adaptation progressive de notre offre touristique, aux effets positifs et durables et contribuer à rétablir la compétitivité de nos entreprises, il importe que les responsables politiques privilégient des **solutions équilibrées et s'assurent, notamment dans le cadre parlementaire, de leur acceptabilité par la société en systématisant par exemple les études coûts-avantages préalables à tous les projets législatifs, réglementaires ou opérationnels.**

Confiants dans la conscience aiguë que, par-delà les options partisans et les échéances électorales, la représentation nationale se fait de la gravité de ces enjeux, toutes les organisations signataires de ce courrier commun vous appellent à conforter de façon équilibrée, lors des débats à venir, le développement de cette ressource exceptionnelle mais fragilisée que représente notre tourisme aux yeux des Français comme au plan international.

Comptant sur votre vigilance et restant à votre écoute, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la meilleure.

**Roland Héguay**, Président de la CAT ; **Christian Mourisard**, Président d'ADN Tourisme ;  
**Michelle Demessine**, Ancienne ministre, Présidente de l'UNAT.

(\*) Selon une première estimation de l'Institut Français du Tourisme et les informations recueillies notamment auprès des membres de la Confédération des acteurs du tourisme.